

# DOMAINE RAGON – Contrat de location



Chris LAFAILLE

7 chemin de la Croix

89580 CHARENTENAY

domaineragon58@gmail.com

[www.poissondetang.com/domaine\\_ragon](http://www.poissondetang.com/domaine_ragon)

Tél. : 06 07 80 82 72

## **TARIFS pour 4 pêcheurs maximum du 01er janvier 2020 au 31 décembre 2020**

- Le montant de la location pour une semaine : 400 € du samedi à 14h au samedi suivant à 12h (modulable sur demande).
- Le montant de la location pour 72h : 210 €
- Le montant de la location pour 48h : 150 €

*Pour toute autre demande, nous contacter.*

## **EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

- Toutes personnes ne respectant pas le règlement prends le risque de se faire exclure sans remboursement.
- La location du plan d'eau est en exclusivité (emplacement libre sur la berge pêchable).
- 4 pêcheurs maximum sur le plan d'eau.
- Le BAILLEUR ne peut en aucun cas être tenu responsable pour les dégâts causés par le LOCATAIRE durant son séjour.
- Les accompagnants sont tolérés s'ils ont été préalablement déclarés.
- La surveillance des visiteurs (adultes et enfants) autour de l'étang incombe aux locataires.
- Le BAILLEUR décline toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit.
- Les chiens sont tolérés tenus en laisse. Les déjections sont à ramasser avant de quitter les lieux.
- Merci de respecter les lieux et la propreté du site et des infrastructures.
- Chaque personne est responsable de ses déchets (des sacs sont à votre disposition pour les trier). Les mégots et les cendres de barbecues doivent être mis froids dans le conteneur de compostage.
- Une toilette sèche est à votre disposition (prévoir votre papier toilette). Il est interdit de faire ses besoins dans la nature.
- Les campements doivent être discrets et de couleur foncée, autant que possible.
- Pas de feu au sol, utiliser le barbecue à votre disposition sur place.
- La consommation d'alcool est tolérée dans des proportions raisonnables (sous peine d'exclusion sans remboursement).
- Ne pas détériorer les arbres, la végétation environnante. Il est interdit de couper ou casser les végétaux du site.
- Pour des raisons d'hygiène et pour la santé des poissons et des plantes s'y trouvant, La baignade est interdite.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

### Règlement de pêche

En cas de non respect du règlement, le bailleur se réserve le droit d'exclure les pêcheurs sans remboursement.

- Pêche de la carpe en NO KILL exclusivement.
- Quatre cannes par pêcheur jusqu'à deux pêcheurs sinon trois cannes par pêcheur maximum.
- Les prises doivent être manipulées avec précaution.
- Tapis de réception obligatoire (type cradle).
- Grande épuisette obligatoire.
- Les photos doivent se faire à genou au dessus du cradle mouillé ou dans l'eau.
- Les sacs de conservation sont strictement interdits.
- La tresse en corps de ligne, tête de ligne est interdite.
- Hameçon sans arpillons ou écrasés obligatoires.
- Montage de fuite obligatoire (libération du plomb en cas de casse).
- Graines cuites obligatoirement.
- Bateaux amorceurs et embarcations électriques autorisés (gilets de sauvetage obligatoires). Ne pas utiliser de bateau ou autre engin à moteur thermique.
- Une barque est à disposition.